

TABLEAU RECAPITULATIF DES AMENDEMENTS ADOPTES DE JACQUELINE GOURAULT

Auteur(s)	Numéro	Objet	Sort
Article 3			
Modalités de fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein des conseils communautaires			
MME. GOURAULT	27	Rendre les deux seuils de limitation du nombre de vice-présidents (15 VP ou 20 %) alternatifs et non cumulatifs.	<i>Adopté</i>
Article 5			
Organisation de la métropole			
MME. GOURAULT	460	Supprimer toute confusion entre les périmètres d'intervention des différents EPCI.	<i>Repris et adopté</i>
MME. GOURAULT	461	Permettre aux métropoles de déterminer leurs intérêts métropolitains sur leur espace métropolitain, tandis que perdureront les intérêts et espaces communautaires pour les autres EPCI.	<i>Repris et adopté</i>
MME. GOURAULT	613	Amendement rédactionnel	<i>Repris et adopté</i>
MME. GOURAULT	462	Instituer une formation spécifique de la commission chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées entre la région, le département et la métropole, composée paritairement de représentants de la métropole et de représentants de la collectivité, région ou département.	<i>Repris et adopté</i>
Article additionnel après l'article 6 bis			
MME. GOURAULT	28	Baisser le seuil démographique de création d'une communauté d'agglomération de 50 000 à 30 000 habitants, si elle comprend la commune chef-lieu du département.	<i>Adopté</i>
Article 7			
Création des pôles métropolitains			
MME. GOURAULT	465	Introduire dans le champ d'intervention du pôle métropolitain le champ culturel.	<i>Adopté</i>
Article 22			
Fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes			
MME. GOURAULT	31	Cohérence rédactionnelle.	<i>Tombé</i>
Article 26 & 27			
Commission départementale de la coopération intercommunale			
MME. GOURAULT	641	Différencier, d'une part les compétences de la CDCI et d'autre part, les modalités de sa saisine et ouvrir une possibilité d'autosaisine de la commission départementale de la coopération intercommunale.	<i>Repris et adopté</i>